



## DÉCENTRALISATION



Coopération décentralisée

### Les régions togolaises désormais membres de l'AIRF

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, le colonel Awaté Hodabalo, a reçu le mardi 23 juin 2026 une délégation des présidents des Conseils régionaux ...

PAGE 11

## PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

### Suto Tina : une femme cultivatrice aux ambitions illimitées

Suto Tina, née et ayant grandi à Kévé, dans la préfecture de l'Avé, est aujourd'hui une femme accomplie de 45 ans. Issue d'une famille où l'agriculture ne représentait pas seulement une activité, mais un véritable mode de vie, Tina a grandi entourée de labeur. ...

PAGE 2

## SANTÉ

Baisse de la mortalité infantile

### Le Togo maintient l'élan du progrès

Indicateur clé pour juger de la qualité du système de santé et du niveau de développement d'un pays, la mortalité infantile ...

PAGES 6&7

## Éducation nationale

### Vaste opération de contrôle et de sécurisation des carrières administratives

Il y a quelques jours, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une nouvelle opération de vérification des diplômes de certains agents publics. La démarche intervient dans un contexte marqué par la récurrence des affaires de faux diplômes dans l'administration togolaise. Le ministre de l'Éducation nationale ...



PAGE 3



### Allégation de fraude dans le football

# Les ministres s'expliquent devant les députés

L'Assemblée nationale a tenu le jeudi 25 juin 2026 une séance plénière de questions orales avec débat. Elle a été plus particulièrement consacrée aux allégations de fraudes dans le football. Ainsi, la séance ...

PAGE 5

## DERNIERES HEURES

### BEPC 2026 : les résultats disponibles ce 25 juin

L'attente touche à sa fin pour les candidats au Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), session 2026. Les résultats officiels ont été publiés ce jeudi 25 juin à partir de 16 heures sur l'ensemble du territoire national, a annoncé le ministère chargé de l'Éducation.

Au total, 144 257 candidats ont été fixés sur leur sort après les épreuves écrites tenues du 9 au 11 juin et les opérations de correction achevées ces derniers jours dans les différents centres du pays.

Comme annoncé par les autorités, la consultation des résultats est entièrement gratuite. Les candidats pourront les consulter dans les centres d'examen, via la plateforme numérique de l'administration publique ou encore à travers le chatbot WhatsApp dédié.

Pour accéder au service WhatsApp, il suffit de scanner le code QR figurant sur l'affiche officielle ou d'envoyer un message au numéro +228 92 14 38 38.

Cette proclamation marque une étape décisive pour des milliers de candidats qui accèdent au second cycle de l'enseignement secondaire.

## Carburant

### Dangote dément toute réimportation via le hub maritime de Lomé

La raffinerie Dangote a rejeté les accusations selon lesquelles, une partie du carburant qu'elle exporte transiterait par le hub maritime de Lomé, avant d'être réintroduite sur le marché nigérian. Dans un communiqué publié le 23 juin, le groupe pétrolier a qualifié ces allégations de « toile de mensonges », assurant qu'elles ne reposent sur aucun fondement commercial.



PAGE 5



SOMMAIRE

Burkina Faso/Libertés publiques  
La loi religieuse jugée liberticide adoptée par le Parlement



P 4

Transports / Transformation logistique  
La Banque mondiale mobilise 200 millions de dollars



P 5

Transport aérien durable  
La plateforme aéroportuaire de Lomé opte pour la décarbonisation



P 8

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

# Suto Tina : une femme cultivatrice aux ambitions illimitées

**Suto Tina, née et ayant grandi à Kévé, dans la préfecture de l'Avé, est aujourd'hui une femme accomplie de 45 ans. Issue d'une famille où l'agriculture ne représentait pas seulement une activité, mais un véritable mode de vie, Tina a grandi entourée de labeur. Ses deux parents travaillaient la terre inlassablement, leurs mains marquées par des années de dur labeur. Pourtant, malgré cet héritage familial, Tina, enfant, n'éprouvait pas le même amour pour la terre.**

« Je n'étais pas l'enfant préférée de mon père quand il s'agissait d'aller au champ », confie Tina, un sourire empreint de nostalgie. « Pendant les vacances ou les week-ends, dès qu'il pleuvait, c'était direction le champ pour toute la famille. Mais moi, je faisais tout pour éviter ça. Parfois, je disparaissais ou prétendais être malade. Mon père n'aimait pas ça, mais ma mère me protégeait toujours. » Ces souvenirs, qui paraissent anodins à l'époque, marquèrent pourtant un tournant décisif dans la vie de Tina. Alors qu'elle était encore à l'école primaire, Tina fut frappée par une maladie inattendue qui la cloua au lit pendant plusieurs mois. « C'est un miracle que je sois encore là aujourd'hui, » raconte-t-elle avec émotion. « Beaucoup pensaient que je n'allais pas m'en sortir, mais Dieu m'a sauvée, et je lui rends grâce pour cela. » Cette épreuve bouleversa sa scolarité, et après sa guérison, Tina fut

contrainte d'abandonner l'école. Ironiquement, c'est à partir de là que le goût pour l'agriculture commença à germer en elle.

« J'ai commencé à aller au champ par moi-même, sans qu'on me le demande. Contre toute attente, j'ai fini par prendre goût à ce travail. À force de persévérer, c'est même devenu une passion », se souvient-elle. Lorsque Tina se maria, cette passion pour la terre ne la quitta pas. En parallèle d'un petit commerce qu'elle gérait devant la maison familiale, elle poursuivit ses activités agricoles. « Tant que je resterai en bonne santé, je continuerai de travailler la terre. C'est une vocation et une manière d'apporter ma contribution à la communauté. »

Le véritable coup de pouce dans son activité arriva lorsqu'elle entendit parler du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). « C'est une amie qui m'a parlé du FNFI. Au

début, je n'y croyais pas trop », admet-elle. « Mais lorsque j'ai voulu structurer mon activité et en faire une véritable source de revenus, j'ai décidé de m'y intéresser de plus près. » C'est ainsi que Tina découvrit le produit AGRISEF, un produit financier du FNFI spécialement conçu pour soutenir les petits exploitants agricoles dans les chaînes de valeurs. Accessible aussi bien aux femmes qu'aux hommes économiquement actifs, AGRISEF vise à les aider à accroître leur productivité.



Suto Tina

Avec son premier prêt FNFI, Tina put enfin investir dans son activité maraîchère. « Avant, je n'avais pas les outils nécessaires, comme les arrosoirs et d'autres équipements. Grâce à ce prêt, j'ai pu agrandir la superficie exploitée et m'équiper correctement. »

Ce financement lui permit non seulement de produire davantage, mais aussi de rationaliser son travail. Néanmoins, Tina ne comptait pas s'arrêter en si bon chemin, surtout qu'elle dispose d'un héritage familial sous forme de vastes terres cultivables. Elles remboursa rapidement son premier prêt et en obtint un deuxième pour se lancer dans la culture du riz. Aujourd'hui, Tina est fière de sa rizière florissante qui attire une clientèle fidèle. Elle diversifie

une grande fierté pour moi. » Malgré ses accomplissements impressionnants, Tina garde les yeux rivés sur l'avenir. Son ambition est de mécaniser ses activités et d'installer un système d'irrigation moderne et automatisé afin d'optimiser encore davantage sa production. « L'ambition n'a pas d'âge, » affirme-t-elle avec une confiance inébranlable. « Je sais que je peux faire encore mieux, et avec les produits du FNFI, je suis certaine que je vais y arriver. »

L'histoire de Suto Tina est une illustration parfaite de la manière dont l'inclusion financière, à travers le FNFI, peut transformer la vie des femmes, et plus particulièrement des agricultrices. En leur donnant accès à des outils financiers adaptés, le FNFI leur offre non seulement les moyens de renforcer leurs capacités économiques, mais aussi l'opportunité de réinventer leur avenir. Pour Tina, cette chance a tout changé. Comme elle, des milliers de femmes à travers le pays voient en ce programme une voie vers l'émancipation économique et l'accomplissement personnel, devenant ainsi les architectes de leur propre destinée.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Edy Alley

Responsable web :  
Carlos Amevor

Comité de rédaction :  
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima

Edem Dadzie

Caleb Akponou

Affo-Djèlè Alarba

Responsable administrative, financière  
et commerciale :  
Amah Essognim

Graphiste :  
Eros Dagoudi

Imprimerie : Direct Print

Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Allégation de fraude dans le football

## Les ministres de tutelle s'expliquent devant les députés

L'Assemblée nationale a tenu le jeudi 25 juin 2026 une séance plénière de questions orales avec débat. Elle a été plus particulièrement consacrée aux allégations de fraudes dans le football. Ainsi, la séance a permis aux députés d'écouter les ministres de tutelle, Assih Mazamesso, ministre du Développement à la base, de l'Économie sociale et solidaire, et son homologue Abdul-Fahd Fofana, ministre délégué chargé de la Jeunesse et des Sports.

Cette séance plénière, présidée par Komi Sélom Klassou, président de l'Assemblée nationale, visait à comprendre les faits et les mesures déployées par le gouvernement pour redorer le blason du football togolais.

À l'occasion, c'est le député Eké Kokou Odin, qui a interpellé les ministres au sujet des allégations de manipulation de matchs lors du championnat 2025-2026 de la D1 Lonato.

À travers cette interpellation, il était question pour le député de savoir ce qu'il en est réellement et quelles sont les mesures prises par le gouvernement

pour dissuader de telles pratiques dans le football. Prenant la parole, la ministre Assih Mazamesso n'a pas manqué de revenir en détail sur les actions menées par le gouvernement à travers le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.

« Il est du devoir de chaque citoyen de veiller à ce que les valeurs de notre vivre-ensemble soient respectées, à savoir l'équité, la transparence et la loyauté, et que celles-ci soient préservées dans la vie nationale, y compris le sport... Je voudrais, au nom du gouvernement, réaffirmer l'attachement indéfectible à la vision de SEM. Faure Essozimna Gnassingbé, qui a fait du sport l'un des piliers de la cohésion nationale, un vecteur de développement humain et un instrument de ralliement du Togo à l'international », a-t-elle mentionné en substance à l'entame de ses propos.

En ce qui concerne les allégations de fraudes dans le football, Mme Assih a rassuré sur les dispositions prises par

le gouvernement pour vérifier les informations et dissuader de tels actes.

« En matière de sport, des efforts considérables ont été déployés dans le football, pour l'amélioration des infrastructures sportives et la promotion des talents locaux... C'est parce que nous avons investi autant dans la



Vue des députés à l'hémicycle

crédibilité et dans la professionnalisation du football que ces allégations nous préoccupent... Notre réaction a été de prendre nos responsabilités avec le sérieux que la situation exige », a rassuré la ministre du Développement à la base.

Abondant dans le même

sens, le Dr Abdul-Fahd Fofana, ministre délégué en charge de la Jeunesse et des Sports, n'a pas manqué de revenir sur les dispositions en cours pour dissuader toute tentative de fraude dans le football.

L'une des initiatives phares du gouvernement est la mise en place d'une commission d'enquête indépendante

standards internationaux en matière d'intégrité et d'éthique sportives... Cette commission, selon nous, devrait réunir plusieurs garanties fondamentales. Primo, il faut une indépendance totale des membres de la Fédération togolaise de football (FTF), du gouvernement et de toutes les parties qui sont susceptibles d'avoir un intérêt dans l'issue de cette enquête... Ces membres devront être choisis parmi les personnalités reconnues pour leur intégrité, pour leur compétence sur les questions footballistiques, juridiques et aussi pour leurs valeurs d'impartialité », a-t-il précisé.

Clôturant les travaux de la session, le président de l'Assemblée nationale, Prof. Komi Sélom Klassou, a fait appel à toutes les parties prenantes pour faire preuve de volonté afin de relever les défis qui s'imposent conformément à la vision du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé.

**Caleb Akponou**

## Éducation nationale

## Vaste opération de contrôle et de sécurisation des carrières administratives

Ilya quelques jours, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une nouvelle opération de vérification des diplômes de certains agents publics.

La démarche intervient dans un contexte marqué par la récurrence des affaires de faux diplômes dans l'administration togolaise. Le ministre de l'Éducation nationale Mama Omorou a ordonné aux directeurs régionaux de l'éducation de procéder à un examen approfondi des actes administratifs et académiques des agents ayant obtenu des diplômes à l'étranger.

Par un courrier daté du 17 juin 2026, il a donc engagé une opération de vérification des titres académiques et des pièces administratives ayant servi à l'avancement professionnel des agents concernés. L'objectif affiché est de s'assurer de leur authenticité et de leur conformité aux textes en vigueur.

« Il est demandé aux directeurs régionaux

de l'éducation de procéder à l'examen des actes administratifs et académiques des agents concernés », précise le courrier du ministre envoyé à cet effet. L'opération ne se limite pas à la simple vérification des diplômes, mais concerne également les différents actes administratifs ayant jalonné le parcours des fonctionnaires.

Les responsables régionaux sont ainsi chargés de rassembler plusieurs documents, notamment la copie légalisée du diplôme présenté lors du recrutement, l'arrêté d'admission aux concours, l'arrêté de nomination ainsi que l'attestation de présence effective au poste.

Le ministère entend disposer d'une vision complète des dossiers administratifs avant de poursuivre les vérifications au niveau central. Les directions régionales devront, à l'issue de leurs

travaux, transmettre les dossiers physiques à la Direction des ressources humaines.

Selon la note ministérielle, cette transmission devra



Mama Omorou, ministre de l'Éducation nationale (Image trouvée en ligne)

intervenir « au plus tard le vendredi 10 juillet 2026 », afin de permettre la finalisation du processus de contrôle et de mise à jour des dossiers.

« Les dossiers physiques devront être acheminés à la Direction des ressources humaines dans les délais prescrits », souligne

également le document. L'on souhaite renforcer la fiabilité des archives administratives, et s'assurer de la régularité des situations individuelles.

Le phénomène ne concerne d'ailleurs pas uniquement les agents détenteurs de diplômes obtenus à l'étranger. Des cas impliquant des diplômes nationaux ou des parcours académiques contestés ont également été signalés par le passé, alimentant les appels à un assainissement plus global de la fonction publique. Récemment, une cinquantaine d'agents publics ont été radiés de la fonction publique pour leur implication dans une affaire d'avancement irréguliers et de faux diplômes.

En lançant cette opération de vérification, le ministère de l'Éducation nationale semble ainsi s'inscrire dans une dynamique plus large de contrôle et de sécurisation des carrières administratives, dans un contexte où les exigences de transparence et de crédibilité des institutions publiques sont de plus en plus fortes.

**TM et Togobreakingnews**

## Burkina Faso/Libertés publiques

## La loi religieuse jugée liberticide adoptée par le Parlement

Il y avait quelque chose d'irréductible dans cette scène : des centaines de fidèles dans les rues de Ouagadougou depuis des semaines, drapeaux verts et pancartes serrés dans les poings, réclamant le retrait d'un texte jugé attentatoire à leurs convictions. Le 20 juin, l'Assemblée législative du peuple a voté à l'unanimité des présents. La loi sur les libertés religieuses est désormais en vigueur. La contestation, elle, n'a pas disparu.

Le texte est dense, 110 articles, six titres, 202 amendements intégrés avant le scrutin final. Il interdit l'implantation de lieux de culte dans les services publics, proscribit l'enseignement religieux dans les établissements laïques, et impose aux organisations confessionnelles de rejoindre une faïtière légalement reconnue, sous la surveillance



Ibrahim Traoré

d'un organe national d'homologation créé pour l'occasion. En clair : l'État burkinabè se dote d'un droit de regard sur ce qui se dit, s'enseigne et se pratique au

nom de Dieu sur son territoire. Émile Zerbo, ministre de l'Administration territoriale et rapporteur du texte, assume sans détour. Il s'agit, selon lui, de lutter contre « les

gens qui se cachent derrière la liberté religieuse pour enflammer le pays par des prêches intégristes. » La formule est politique, mais elle n'est pas vide. Le Burkina Faso enterre chaque mois des centaines de civils victimes d'une guerre jihadiste qui a fait du fait religieux une arme de recrutement massive. La déscolarisation d'enfants confiés à des maîtres coraniques aux pratiques abusives est documentée. Le vide juridique que la loi prétend combler était réel.

Mais entre colmater un vide juridique et organiser la tutelle de l'État sur le fait religieux, la frontière est mince, et les critiques ne s'y sont pas trompés. En plaçant les organisations confessionnelles sous contrôle administratif,

Ouagadougou franchit un seuil délicat dans un pays où l'islam touche plus de 60 % de la population, et où la légitimité des autorités de transition repose sur un équilibre communautaire précaire.

La junte d'Ibrahim Traoré a imposé le texte. Elle sait que la paix religieuse ne se décrète pas. Et que dans un Sahel où les groupes jihadistes prospèrent précisément sur le sentiment d'humiliation des croyants face au pouvoir, légiférer sur Dieu peut se révéler une manœuvre à double tranchant.

La loi est votée. La question reste entière : encadrer le fait religieux protège-t-il le vivre-ensemble, ou prépare-t-il le prochain foyer d'embrassement?

T.M.

## Niger/CPI

## Le Niger officialise son retrait de la CPI

Il aura fallu neuf mois. Neuf mois entre le coup d'éclat rhétorique du 22 septembre 2025, quand les trois juntas sahéniennes avaient conjointement claqué la porte de la Cour pénale internationale devant les caméras, et l'acte juridique silencieux, transmis le 18 juin 2026 au bureau des traités des Nations unies. C'est désormais officiel : la CPI a confirmé avoir reçu la notification du Niger. Le retrait prendra effet le 18 juin 2027, conformément au Statut de Rome.

Le général Abdourahmane Tiani n'a pas inventé la rhétorique. La CPI est qualifiée, depuis septembre, d'"instrument de répression néo-coloniale aux mains de l'impérialisme", une formule qui circule dans les capitales de l'AES avec la fluidité d'un slogan rodé. Elle trouve un écho réel sur le continent : depuis sa fondation en 2002, la

accusées de crimes contre des civils dans un contexte de lutte antijihadiste où les exactions se documentent et s'accumulent. Se retirer de la CPI ne fait pas disparaître les faits. Les obligations contractées avant la prise d'effet du retrait demeurent, et les affaires antérieures continuent d'être examinées par la Cour. Le bouclier juridique a ses limites.

Amnesty International a été directe : ces retraits constituent un affront aux victimes des crimes les plus graves, et ne feront que les priver de toute perspective de justice. La Cour, dans un registre plus diplomatique, a rappelé qu'elle regrettait « toute décision de se soustraire à l'effort collectif visant à mettre fin à l'impunité ».

Reste une question que personne ne pose franchement à Niamey : à qui ce retrait profite-t-il vraiment ? Aux populations sahéniennes prises en étau entre jihadistes et soldats ? Ou aux généraux qui gouvernent par décret, et pour qui l'horizon judiciaire international était, précisément, le seul miroir qu'ils ne contrôlaient pas ?

T.M.



Gal. Tiani

Entre l'annonce et la lettre, il y a eu un gouffre. Pendant trois mois, aucune notification formelle. En janvier, la question s'était même posée de savoir si l'AES ne jouait pas la montre, le geste souverainiste sans le risque juridique. Le Niger a finalement tranché. Seul, pour l'heure. La CPI n'a pas évoqué les cas du Mali et du Burkina Faso.

juridiction a été accusée de concentrer ses poursuites sur des ressortissants africains, alimentant un ressentiment structurel qui dépasse largement les trois États du Sahel.

Mais derrière le discours, la réalité est moins glorieuse. Les armées du Niger, comme celles du Mali et du Burkina Faso, sont

## Sénégal/Assemblée nationale

## El Malick Ndiaye devient le 1er vice-président de l'Assemblée nationale

En cédant sa place au perchoir de l'Assemblée nationale sénégalaise à Ousmane Sonko, deux jours après le limogeage de ce dernier de la Primature, le député El Malick Ndiaye n'a pas quitté le jeu. Il a été élu premier vice-président de ladite Assemblée, ce lundi 22 juin.

La séquence mérite d'être lue dans son intégralité. Le 22 mai, Bassirou Diomaye Faye renvoie Sonko du gouvernement. Coup de tonnerre dans un Pastef qui avait construit toute sa narration sur l'unité organique entre les deux hommes, camarades de cellule devenus tandem présidentiel. Quarante-huit heures plus tard, El Malick Ndiaye démissionne du perchoir qu'il occupait depuis décembre 2024, ouvrant la voie à l'élection de Sonko à la tête de l'institution par 132 voix sur 165. Le fondateur du Pastef devient ainsi la deuxième personnalité de l'État, doté d'un levier institutionnel face à un président qui venait de l'écartier.

Le mouvement est propre, presque chirurgical. Ndiaye libère la case, Sonko s'y installe, Ismaïla Diallo, premier vice-président sortant, démissionne à son tour dans la foulée. Le bureau se recompose, et Ndiaye reprend sa place au sommet,

dans le sillage immédiat de son leader. Aucune rupture, aucune turbulence visible. Juste une chorégraphie exécutée par des cadres qui savent exactement ce qu'ils font.

Car El Malick Ndiaye n'est pas un apparatchik de complaisance. Membre du Pastef depuis 2015, ministre des Infrastructures dans le premier gouvernement Sonko, puis président d'une Assemblée conquise à 130 sièges sur 165, son parcours est celui d'un militant de la première heure devenu pilier institutionnel. Ce repositionnement le confirme dans ce rôle : celui de l'homme qui rend possible, sans jamais prendre la lumière.

Reste la question que personne au Pastef ne pose publiquement. Cette recomposition parlementaire, aussi fluide soit-elle, n'efface pas la fissure ouverte entre Sonko et Faye. Elle l'institutionnalise. L'Assemblée nationale sénégalaise est désormais le fief du premier, l'Exécutif celui du second.

Deux têtes, un parti, et une cohabitation qui ne dit pas encore son nom.

T.M.

## Interopérabilité des paiements transfrontaliers 4 pays africains figurent dans le Top 50 mondial

**Le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Égypte sont les seuls pays africains à figurer parmi les cinquante économies offrant les meilleurs niveaux d'interopérabilité des systèmes de paiements transfrontaliers. C'est ce que révèle l'édition 2026 du Thunes Cross-Border Payments Interoperability Index, publiée le 2 juin par la société singapourienne Thunes, spécialisée dans les solutions de paiements internationaux.**

entre zéro et dix, reflétant son niveau d'interopérabilité. En Afrique, le Kenya arrive en tête. Pionnier du mobile money et de l'innovation fintech, il occupe la 36e place mondiale avec un score de 4,2 points. Le Nigeria suit au 43e rang avec 3,6 points, devant l'Afrique du Sud, également créditée de 3,6 points, puis l'Égypte, classée 47e avec 3 points.

Selon le rapport, ces

l'autre. Malgré la progression des cartes bancaires, des virements électroniques et des portefeuilles mobiles, les paiements en espèces demeurent largement utilisés sur le continent. Les infrastructures numériques et les réglementations nationales expliquent en grande partie ces disparités.

À l'échelle mondiale, le Danemark domine le classement avec un score de 8,8 points, devant Singapour et la Norvège. L'indice met en évidence un paradoxe : alors que les paiements domestiques sont souvent exécutés en quelques secondes, les transferts internationaux continuent de subir des délais pouvant atteindre plusieurs jours, en raison des différences entre infrastructures financières et des contraintes réglementaires.

L'étude relève enfin une évolution majeure des usages. Les portefeuilles mobiles et les applications de paiement sont désormais le principal canal d'envoi d'argent à l'étranger, utilisés par 48 % des personnes interrogées. Les plateformes de cryptomonnaies gagnent également du terrain, représentant 11 % des transferts mondiaux. Au Nigeria, cette proportion atteint 40 %, illustrant l'essor des solutions numériques et les opportunités qu'elles offrent aux entreprises capables de relier les systèmes financiers traditionnels aux nouvelles technologies de paiement.

E. A

## Transports / Transformation logistique La Banque mondiale mobilise 200 millions de dollars

**Le Togo bénéficie d'un nouvel appui financier majeur pour poursuivre la modernisation de ses infrastructures de transport. Le Groupe de la Banque mondiale a approuvé, le 16 juin 2026 à Washington, un financement de 200 millions de dollars, soit près de 115 milliards de FCFA, en faveur du Programme d'amélioration des services logistiques et de transport (PASLT).**

Cette enveloppe, accordée par l'Association internationale de développement (IDA), permettra d'accompagner plusieurs projets structurants destinés à renforcer la compétitivité du pays, fluidifier les échanges commerciaux et améliorer la mobilité des personnes et des marchandises.

L'une des principales composantes du programme concerne la réhabilitation de la ligne ferroviaire reliant le Port autonome de Lomé à la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Ce chantier vise à réintroduire le transport ferroviaire des conteneurs entre les deux sites, réduisant ainsi le trafic des poids lourds autour de la zone portuaire, les embouteillages et les émissions polluantes. Cette connexion renforcera également l'efficacité de la chaîne logistique nationale et le rôle stratégique du corridor togolais dans les échanges sous-régionaux.

Le financement prévoit également des investissements en faveur de la mobilité urbaine dans le Grand Lomé, où la croissance démographique et l'intensification des activités économiques accentuent les difficultés de circulation. Les aménagements envisagés devraient améliorer durablement les déplacements quotidiens de plus de deux millions d'habitants tout en contribuant à un cadre de vie plus sain.

Dans les régions de la Kara, des Savanes, des Plateaux et de la Plaine de Mô, le programme soutiendra la réhabilitation de routes de desserte destinées à relier les Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) et les principaux bassins de production aux marchés nationaux, régionaux et internationaux. Ces investissements devraient faciliter l'écoulement des produits agricoles, réduire les coûts de transport et stimuler les revenus des producteurs.

Les infrastructures réalisées intégreront par ailleurs des normes de résilience climatique afin de mieux résister aux effets des changements climatiques et de garantir leur durabilité.

Pour le représentant résident de la Banque mondiale au Togo, Antonius Verheijen, cette opération constitue « une opportunité stratégique majeure » pour conforter la position du pays comme principal hub logistique d'Afrique de l'Ouest, grâce notamment au potentiel du Port de Lomé.

À travers ce nouveau partenariat, la Banque mondiale accompagne la stratégie du gouvernement visant à faire des infrastructures modernes un levier de croissance, de création d'emplois et d'attractivité économique, tout en consolidant le rôle du Togo comme plateforme logistique de référence dans la sous-région.

E. A



### Paiement numérique

L'indice couvre plus de 130 pays et plus de 90 monnaies, mais ne classe que les cinquante économies les plus performantes. Son évaluation repose sur une enquête menée auprès de 6 600 particuliers et entreprises répartis sur dix grands marchés, complétée par des données de référence provenant notamment de la Banque mondiale.

L'étude analyse 5 dimensions essentielles : la santé économique, les infrastructures numériques, l'inclusion financière, la connectivité des paiements transfrontaliers ainsi que les dynamiques réglementaires et de marché. Chaque pays obtient une note comprise

performances s'expliquent principalement par le développement des technologies financières, l'adoption des paiements numériques et l'amélioration progressive des cadres réglementaires. Toutefois, ces avancées restent limitées par des facteurs externes, notamment la réduction des relations de correspondance entretenues par les banques internationales avec plusieurs établissements africains, ce qui complique encore certains transferts internationaux.

Le document souligne également que les moyens de paiement diffèrent fortement d'un pays africain à

## Carburant

### Dangote dément toute réimportation via le hub maritime de Lomé

**La raffinerie Dangote a rejeté les accusations selon lesquelles une partie du carburant qu'elle exporte transiterait par le hub maritime de Lomé avant d'être réintroduite sur le marché nigérian. Dans un communiqué publié le 23 juin, le groupe pétrolier a qualifié ces allégations de « toile de mensonges », assurant qu'elles ne reposent sur aucun fondement commercial.**

La polémique est née à la suite d'un webinar organisé le 19 juin par la Major Energy Marketers Association of Nigeria (MEMAN). À cette occasion, Matthew Tracey-Cook, analyste chez S&P Global Commodity Insights, a affirmé qu'entre mars et mai 2026, 70 à 80 % du carburant importé

par voie maritime au Nigeria provenait en réalité de la raffinerie Dangote, après avoir été exporté puis réexpédié depuis le port de Lomé.

Selon l'analyste, les cargaisons seraient revendues à des négociants internationaux avant leur réimportation au Nigeria. La raffinerie souligne toutefois qu'une fois les produits vendus au départ de ses installations, leur commercialisation relève exclusivement des acheteurs. Elle affirme également interdire contractuellement toute revente destinée à contourner le marché local et indique assurer la traçabilité de chacune de ses cargaisons. Pour étayer sa position,

Dangote avance qu'un transit par Lomé entraînerait un coût supplémentaire estimé entre 82 et 90 dollars par tonne, réduisant considérablement la rentabilité d'une telle opération.

Cette controverse revêt une dimension particulière, car Aliko Dangote avait lui-même dénoncé, à la fin de l'année 2024, l'existence de plateformes de mélange de carburants de qualité inférieure à Lomé et à Malte. Il estimait alors que ces hubs alimentaient une concurrence défavorable à la production locale nigérienne.

Malgré ce démenti, les écarts de prix continuent d'alimenter les interrogations. Début juin,

selon la MEMAN, le carburant importé coûtait 1 117 nairas le litre contre 1 250 nairas à la sortie de la raffinerie Dangote, soit une différence de 133 nairas. Des distributeurs nigériens affirmaient déjà en 2025 que la raffinerie accordait des tarifs plus avantageux aux négociants internationaux qu'aux opérateurs locaux.

Le port de Lomé demeure un important centre de transbordement régional. Les grands pétroliers y déchargent leurs cargaisons sur des navires de plus faible capacité destinés aux ports ouest-africains. Toutefois, selon S&P Global Commodity Insights, les importations régionales de carburant ont reculé de

23 % en mai, tandis que le Conseil maritime baltique et international estime que le hub togolais pourrait ne plus retrouver les volumes autrefois liés au marché nigérian.

L'évolution des prix restera déterminante. Si l'essence produite localement devient durablement plus compétitive que les importations, les soupçons de réimportation perdront de leur pertinence. Dans le cas contraire, le débat autour du rôle du hub maritime de Lomé dans les échanges pétroliers régionaux devrait continuer d'alimenter les discussions entre les producteurs, distributeurs et autorités nigérianes.

E.A

## Baisse de la mortalité infantile

# Le Togo maintient l'élan du progrès

**Indicateur clé pour juger de la qualité du système de santé et du niveau de développement d'un pays, la mortalité infantile est en baisse au Togo. Reflet direct des efforts consentis dans le développement, cette percée est portée par plusieurs engagements et réformes structurelles objets du présent dossier.**

combinées telles que la vaccination, l'accès aux soins, la lutte contre le paludisme, l'accès à l'eau potable et la nutrition.

### Bon élan de la santé publique

Le recul de la mortalité infantile doit sa survenance aux progrès

Confronté durant des années à une forte mortalité infantile, le Togo ne manque pas d'initiatives pour relever ce défi. C'est ainsi qu'est mis en œuvre le projet des hôpitaux mère-enfant. Objectif : réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile en

Dans la quête d'un meilleur suivi et accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né, le gouvernement a lancé en août 2021 le projet Wézou. Il vise à améliorer la santé maternelle et infantile et à réduire les taux de mortalité. Pour cela, il prend en charge une partie des frais des soins de santé essentiels, de la confirmation de grossesse jusqu'aux soins postnatals, en incluant les consultations prénatales, les accouchements et certaines analyses biologiques.

Ce programme fonctionne via une plateforme numérique sécurisée pour faciliter le suivi et garantir la transparence.

En trois (3) ans, soit de 2021 à 2024, ce programme destiné à accompagner les femmes enceintes et les nouveau-nés a touché 570 000 femmes, témoignant de la portée des engagements du gouvernement.

### Une protection à tous les enfants de 5 mois

Depuis quelques mois, le Togo écrit une nouvelle page de son histoire sanitaire en introduisant le vaccin contre le paludisme. Pour les enfants en dessous de 5 mois d'âge, l'État a accueilli un nouveau produit désiré pour tout le pays.

Avec le déploiement du vaccin antipaludique R21-Matrix-M dans les trente-neuf districts sanitaires du pays, le Togo franchit un cap dans sa lutte contre l'un des fléaux les plus meurtriers du continent africain.

Désormais, tous les enfants âgés de 5 mois bénéficient de ce vaccin, administré gratuitement dans le cadre du Programme élargi de vaccination (PEV). Une avancée majeure qui témoigne de la détermination du pays à offrir à chaque enfant un départ dans la vie à l'abri du paludisme.

### Un tournant historique

Depuis des décennies, le paludisme constitue l'un des principaux défis de

santé publique. Malgré les efforts soutenus dans la prévention et le traitement (moustiquaires imprégnées, campagnes de sensibilisation, gratuité du traitement pour les enfants, etc.), la maladie continue de peser sur les familles et sur le système de santé.

L'introduction du R21-Matrix-M, fruit d'une collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), Gavi, l'Alliance du vaccin, etc., vient changer la donne. Le Togo devient le 22<sup>e</sup> pays africain à introduire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025 ce vaccin antipaludique à l'échelle nationale.

En 2022, le paludisme représentait 60 % des motifs de consultation dans les formations sanitaires. Les enfants de moins de 5 ans constituaient 34 % des cas et près de 65 % des décès liés à la maladie. Le vaccin R21/Matrix-M, préqualifié par l'OMS, est administré en 4 doses. La première à 5 mois, la deuxième à 6 mois, la troisième à 7 mois et 15 mois pour la quatrième dose. Près de 269 000 enfants sont touchés dès la première phase.

### Une couverture nationale sans précédent

Le gouvernement, à travers le ministère de la Santé, a veillé à une mise en œuvre méthodique et inclusive de la campagne. Le vaccin R21-Matrix-M est désormais disponible dans l'ensemble des 39 districts sanitaires, garantissant une couverture nationale complète.

Chaque enfant âgé de 5 mois reçoit la première dose, suivie de 3 autres espacées de 4 semaines, avant un rappel annuel. Ce schéma vaccinal permet de renforcer progressivement l'immunité et de maintenir une protection efficace infantile contre la maladie. Pour assurer le succès de cette opération d'envergure, les agents de santé communautaires



Un bébé recevant une dose vaccinale

Définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme la probabilité ou le taux de décès d'un enfant avant son premier anniversaire, la mortalité infantile n'est pas un indicateur anodin. Elle sert à évaluer la qualité du système de santé et le niveau de développement.

Aujourd'hui, la baisse de cet indicateur est considérée au Togo comme l'une des avancées qui transforment le visage de la nation. Elle illustre la qualité des programmes nationaux destinés à protéger les enfants et à leur donner les moyens dans l'avenir du pays. Selon les Nations unies, le taux de mortalité infantile est passé de 41,4 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2023 à environ 39,1 ‰ en 2026. Il s'agit ici d'une évolution qui prend toute sa dimension lorsqu'on la replace dans le temps. En 1960, ce taux atteignait 134,3 ‰. Cette percée est le résultat de plusieurs actions

accomplis dans le domaine de la santé. L'amélioration de la prise en charge des grossesses, l'accès accru aux soins prénatals et postnatals, la vaccination ainsi que la lutte contre les maladies infectieuses modifient profondément les perspectives de survie des nouveau-nés.

Chaque consultation prénatale, chaque accouchement sécurisé, chaque campagne de vaccination contribue à réduire les risques qui pesaient autrefois lourdement sur les premières années de vie. De plus, les infrastructures sanitaires se rapprochent des populations, les compétences se renforcent et les dispositifs de prévention gagnent en efficacité.

Ce sont là des victoires patientes, construites dans la durée, qui permettent aujourd'hui d'offrir aux enfants togolais un départ dans la vie plus sûr et plus digne.

### Un engagement de longue date

améliorant l'accès à des soins de qualité pour les mères et les enfants.

Ces centres modernes qui se multiplient dans toutes les régions, grâce à une volonté claire du gouvernement, permettent de renforcer le plateau technique national, en particulier la réanimation pédiatrique et néonatale.

Aussi permettent-ils d'assurer une prise en charge optimale et de garantir des soins de qualité à faible coût, conformément à la vision d'accès universel aux soins.

Grâce aux hôpitaux modernes mère-enfant, le taux de mortalité infantile au Togo connaît une baisse significative. Passé d'environ 124 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010, il est arrivé à 58 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2022, soit une réduction d'environ 50 %. En 2023, ce taux estimé à 41,4 décès pour 1000 est tombé à 39 décès pour 1000 en 2026.

ont été formés et déployés jusque dans les zones les plus reculées du pays.

Ainsi, grâce à des initiatives combinées, le Togo ne cesse d'enregistrer des progrès dans la santé infantile, reflétant l'engagement du gouvernement à améliorer la vie des enfants et des familles. Entre 2021 et 2024, la mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué, passant de 63 à 58 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit une baisse d'environ 8 %.

Ce sont des chiffres qui traduisent un effort soutenu pour renforcer le système de santé et améliorer les conditions de vie des populations. Les données de l'Unicef indiquent que 16 559 enfants de moins de cinq ans sont décédés en 2024, avec un taux de mortalité infantile de 36 pour 1 000 naissances vivantes et une mortalité néonatale de 23 pour 1 000.

Ces résultats illustrent l'efficacité des programmes mis en œuvre ces dernières années, ciblant la santé infantile, la prévention des maladies et l'accès aux soins de qualité. Le Togo montre ainsi que les efforts coordonnés entre l'État, les partenaires

l'enfant (PNAFE), lancé en 2017, a constitué un point de départ essentiel. Il permet d'enrôler progressivement les femmes enceintes dans les services de santé et, à la fin de 2023, près de 600 000 femmes bénéficiaient d'un suivi prénatal. Les accouchements assistés par du personnel qualifié ont augmenté, renforçant la sécurité des naissances et réduisant la mortalité infantile.

Parallèlement, des initiatives de formation continue ont été mises en place pour le personnel de santé, améliorant la qualité des soins délivrés dans les maternités et les centres de santé. Ces efforts ont contribué à un renforcement structurel du système de santé, préparant le terrain pour des interventions plus ciblées et efficaces.

#### L'impact des vaccins et de la nutrition

En 2024, l'élan s'est accéléré avec l'introduction de mesures comme les programmes de nutrition infantile, incluant la distribution de suppléments nutritionnels et la sensibilisation sur l'alimentation des jeunes enfants. Cette approche

assistés jusqu'à fin septembre 2024. Ces actions ont directement contribué à la baisse de la mortalité infantile dans les différentes régions du pays. L'équipement des centres

s'imposent. Aussi s'inscrivent-ils dans la vision du gouvernement de moderniser les infrastructures, de renforcer les capacités des hôpitaux et des centres de santé et d'améliorer l'offre

mieux, travaille mieux et contribue davantage au développement. Chaque enfant sauvé représente un potentiel humain préservé. À l'échelle nationale, c'est donc un capital humain renforcé,



Le président du Conseil recevant des équipements sanitaires

sanitaires et supplément

À ce niveau, le gouvernement, sous le leadership du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, ne lésine pas sur les moyens. En 2024, près de 20 milliards de FCFA ont été débloqués pour l'achat d'équipements modernes pour renforcer les centres de santé du pays.

Ces équipements acquis

de soins de santé pour les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants. Des efforts qui ont réduit significativement la mortalité infantile au Togo.

#### Quid des impacts sur la dynamique démographique ?

La baisse de la mortalité infantile agit comme un facteur structurant de la transition démographique. Lorsque les familles ont davantage confiance dans la survie de leurs enfants, les comportements évoluent progressivement. Cette confiance nouvelle tend à réduire le recours à des naissances nombreuses, autrefois perçues comme une forme d'assurance face à l'incertitude. Elle accompagne ainsi, de manière naturelle, la baisse de la fécondité observée ces dernières années. Le pays s'engage ainsi dans une transformation équilibrée de sa structure démographique, où la qualité de la vie prend progressivement le pas sur la quantité des naissances.

Au-delà des dynamiques démographiques, le recul de la mortalité infantile constitue un puissant vecteur d'émergence du Togo. Une population en meilleure santé dès les premiers instants de la vie est une population qui, à terme, apprend

capable de soutenir la croissance économique, d'innover et de s'adapter aux mutations du monde contemporain.

Les familles voient ainsi leur stabilité renforcée. Moins exposées aux drames liés à la perte d'un enfant, elles peuvent consacrer davantage de ressources à l'éducation, à la santé et au bien-être de ceux qui grandissent. Cela favorise l'émergence d'une société plus résiliente.

#### Des défis

En dépit des efforts, la santé infantile au Togo reste confrontée à des défis. Ceux-ci sont relatifs à l'inaccessibilité financière et géographique des soins, notamment en milieu rural, à la malnutrition infantile et au manque de personnel qualifié. À cela s'ajoutent le taux de mortalité infantile et maternelle qui reste élevé et la faible couverture de la planification familiale.

Pour relever ces défis, le gouvernement ne cesse de mettre l'accent sur la sensibilisation, la modernisation et l'équipement des centres de santé. De même, une attention particulière est portée à l'élargissement et au renforcement de la couverture sociale pour promouvoir la santé infantile.

**Caleb Akponou**



Image illustrant la vaccination d'un enfant

internationaux et les communautés locales peuvent produire des résultats tangibles et mesurables.

#### Le PNAFE et ses impacts

Le Programme national d'amélioration de la santé de la femme et de

a permis de réduire les facteurs de risque de mortalité liés à la malnutrition.

Le programme Wezou a continué d'étendre sa couverture, avec plus de 633 426 femmes enceintes enrôlées et 366 245 accouchements

dans le cadre de projets soutenus par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Fondation Mérieux témoignent de la bonne collaboration du gouvernement pour relever les défis qui

## Transport aérien durable

# La plateforme aéroportuaire de Lomé opte pour la décarbonisation

La Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (Salt) et l'entreprise publique togolaise spécialisée dans l'achat de carburant, T-OIL, ont signé en fin de semaine dernière des accords portant sur l'introduction progressive du carburant d'aviation durable (SAF) dans le pays ainsi que la construction d'un réservoir de stockage de Jet A1 d'une capacité de 1 500 mètres cubes sur la plateforme aéroportuaire.

Les conventions qui ont été signées en marge de l'édition 2026 de l'Assemblée annuelle des aéroports et compagnies aériennes d'Afrique (AATCE), organisée à Lomé, se placent dans le cadre de la stratégie de modernisation du secteur aérien au Togo. L'initiative vise à accompagner la décarbonation du transport aérien tout en améliorant la résilience des infrastructures

énergétiques liées au secteur.

À travers cette initiative, les autorités togolaises affichent leur volonté de consolider la position de Lomé comme un pôle aérien régional.

« L'introduction du carburant d'aviation durable répond également aux exigences croissantes de réduction des émissions de carbone dans l'industrie aéronautique, alors que les compagnies et les plateformes aéroportuaires sont de plus en plus appelées à intégrer des solutions énergétiques moins polluantes », renseignent les responsables de la Salt.

Le projet de construction du nouveau bac de stockage de Jet A1 devrait, pour sa part, permettre de sécuriser davantage l'approvisionnement en carburant des appareils



opérant depuis la capitale togolaise et d'accompagner l'augmentation du trafic aérien dans la sous-région.

Créée en mai 1986 par décret présidentiel, la Salt assure la gestion

globale des infrastructures aéroportuaires civiles du pays. Ses responsabilités incluent l'aménagement et le développement commercial des aéroports, l'exploitation commerciale et la maintenance des aires

de manœuvre, l'entretien du domaine foncier et immobilier des aéroports et le renforcement de la sécurité et de la sûreté sur les plateformes.

**La rédaction**

## Panafricanisme et développement du continent africain

# Gervais Koffi Djondo et Paul Fokam, deux capitaines d'industrie célébrés de leur vivant

Gervais Koffi Djondo, cofondateur d'Ecobank et promoteur d'ASKY Airlines, et le banquier camerounais Paul Kammogne Fokam, fondateur d'Afriland First Bank ont été célébrés le lundi 20 juin dernier au cours d'une cérémonie solennelle d'hommage organisée à leur endroit par la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo).

La cérémonie qui s'est déroulée en présence d'autorités politiques et des opérateurs économiques, s'est articulée autour de la présentation de l'ouvrage « Deux capitaines d'industrie se racontent », consacré à leurs parcours et à leur vision du développement africain.

Au-delà de l'hommage, la cérémonie a mis en lumière le rôle joué par ces entrepreneurs dans la construction d'institutions économiques africaines. Fondée en 1985 à Lomé, Ecobank est aujourd'hui présente dans plus de 30 pays africains et figure parmi les principaux groupes bancaires panafricains. La compagnie ASKY Airlines, lancée en 2010 avec son hub à Lomé,

dessert plusieurs dizaines de destinations sur le continent et contribue au positionnement du Togo comme plateforme régionale de transport aérien.

Pour Paul Kammogne Fokam, l'un des principaux défis du continent demeure la capacité des Africains à développer leurs propres entreprises et institutions financières. Lors de la rencontre, l'homme d'affaires a insisté sur la nécessité de dépasser les contraintes historiques et de promouvoir une culture entrepreneuriale fondée sur la vision de long terme et la persévérance.

À travers Afriland First Bank, présente dans plusieurs pays d'Afrique, il a notamment défendu un



modèle de finance orienté vers le développement local, les PME et l'inclusion financière.

Pour la CCI-Togo, cet hommage visait également à transmettre des références entrepreneuriales aux jeunes générations. Le président de l'institution,

Dr José Kwassi Symenouh, a souligné l'importance de disposer de modèles africains capables d'inspirer les futurs entrepreneurs du continent.

« Nous avons besoin de modèles africains capables d'inspirer les générations montantes »,

a indiqué le président de la CCI-Togo.

L'ouvrage présenté à Lomé rassemble treize contributions consacrées à la gouvernance, au leadership, à l'investissement et au financement du développement.

**TM**

## Alimentation

## Voici les raisons pour lesquelles vous ne devez plus négliger les pattes de poulets

**Vous êtes-vous déjà demandé quels étaient les bienfaits de la consommation de pattes de poulet pour la santé ? Cette question est surprenante n'est-ce pas ? Au Togo, les pattes de poulets sont parfois négligées au profit d'autres parties de cette viande. Mais, il faut le dire, dans certains pays, les pattes de poulets coutent plus cher que la viande elle-même. Qu'est-ce qui peut expliquer cela ? Il convient de lever le voile sur les bienfaits des pattes de poulets.**



Pattes de poulets (Image trouvée en ligne)

Les pattes de poulet sont très demandées dans le monde entier. Des pays comme le Vietnam, la Chine et l'Ouzbékistan en importent de grandes quantités pour répondre à leur demande alimentaire. En 2022, les États-Unis ont exporté environ 133 000 tonnes de pattes de poulet vers la Chine. Qu'est-ce qui rend les pattes de poulet, considérées comme des déchets et jetées, si précieuses dans d'autres parties du monde ?

### Les nutriments présents dans les pattes de poulet

Bien que les pattes de poulet soient considérées comme des déchets dans certains pays, selon une étude publiée par les Instituts nationaux de la santé (NIH) des États-Unis, elles contiennent de nombreux nutriments essentiels et présentent des bienfaits pour la santé. Les États-Unis possèdent le plus grand élevage de poulets de chair au monde, avec environ 15% de leur production vendue à d'autres pays. Cela inclut une grande proportion de pattes de poulet.

Le célèbre footballeur anglais Andros Townsend a déclaré un jour auprès d'un média britannique : « Les pattes de poulet contiennent très peu de viande, mais elles sont plus savoureuses que le reste du poulet. Elles sont consommées avec beaucoup d'enthousiasme dans des pays comme la Chine, l'Afrique du Sud et le Portugal, et peuvent être cuites en seulement 20 minutes ».

Les cuisses de poulet se composent de peau, d'os,

des articulations et des os. Selon les spécialistes, le collagène et la gélatine présents dans les pattes de poulet sont bénéfiques pour la peau, les articulations, les os et l'intestin. Une analyse des études menées sur des patients atteints d'arthrite a révélé que la consommation de collagène réduit la raideur articulaire.

L'on ajoute que « les protéines, les vitamines et les minéraux présents dans les pattes de poulet favorisent également la croissance musculaire et capillaire ».

### Comment faut-il le manger ?

Pour bien consommer les pattes de poulets, il est important de bien laver les cuisses de poulet avant de commencer à préparer le plat. L'on met en garde contre le fait que si les cuisses de poulet ne sont pas nettoyées correctement, cela peut



Pattes de poulets (Image trouvée en ligne)

augmenter le risque d'infection bactérienne. En effet, il est important d'enlever la peau extérieure et de les cuire jusqu'à ce qu'elles soient bien cuites. Les pattes de

le même ordre d'idées, notamment, concernant les avantages nutritifs des pattes de poulets, il est reconnu que les soupes faites à base de pattes de



Pattes de poulets cuites dans une sauce (Image trouvée en ligne)

poulet sont meilleures que d'autres types de soupe, comme celles préparées avec les pattes de chèvre.

L'on soutient que cela est dû au fait que le collagène et la gélatine présents dans les pattes de poulet sont de qualité

sont riches en graisses, en huile et en sodium, ce qui est dangereux pour le cœur.

### Qui peut en manger et en quelle quantité ?

Selon les informations rendues publiques par les spécialistes, la vitamine B9 présente dans les pattes de poulet est bénéfique pour la santé des femmes enceintes, mais l'on insiste sur l'importance d'en consommer en quantités raisonnables. L'on précise que tout le monde peut consommer 100 à 150 grammes de pattes de poulet cuites, préparées en soupe ou en sauce.

Par ailleurs, lorsque l'on en donne aux enfants, il faut leur apprendre à bien les mâcher avant de les avaler. Elles ne doivent pas être données aux enfants qui n'ont pas encore de dents, ni aux adultes édentés ou ayant des difficultés à avaler. Il avertit que « cet aliment peut rester coincé dans la gorge et présenter un risque pour la santé. Il convient également de noter qu'il est riche en



Un élevage de poulets (Image trouvée en ligne)


poulet mal cuites peuvent abriter des bactéries telles que la salmonelle et le campylobacter. Dans

éviter de les faire frire. L'on avertit que les pattes de poulet frites peuvent être nocives pour la santé. Elles

graisses ».

**Edem Dadzie**  
**Experte : Dr Sri Vidya,**  
**nutritionniste**

2<sup>e</sup> ORIGINAL





TDCANMTO  
**SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE N°1803/2026 DU 18 JUIN 2026**

en deux mille vingt-six  
le jeudi 23 Juin à 14 heures 35 minutes

A la requête de la société « **COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE** » (COFINA) Togo SA, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1 500 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier du TOGO sous le numéro TG-LFW-01-2025-M-12369, Agrément Numéro 36/ MF/SG/CAS-IMEC et inscrite sur la liste de l'APSPFD sous le numéro T/1/GFLM/2019/257A, dont le siège social est situé à LOME (TOGO), Boulevard du 13 Janvier, Quartier Kodjoviakope, 07 BP : 7499 Lomé-TOGO, Tél : 00 228 22 23 68 68/ 00 228 22 23 68 60, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège ;

Assistée de Maître **Thérèse DONU**, Avocate au Barreau du Togo dont le Cabinet est sis à Lomé quartier Adidoadin, 2ème corner après le carrefour Bodjona en direction de la Cour d'appel de Lomé, 31BP20, www.theresedonu.com ; email : contact@theresedonu.com ; Tél. 90 17 80 75 ;

J'ai, **Je soussigné M. AGBORLY AKOVI AYOUBA**,  
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le  
Tribunal de Grande Instance de Lomé et demeurant  
et domicilié à Lomé Nono, 115, Rue TABNCE,  
non loin de la Pharmacie Del KPDJENOU

Signifié et en tête des présentes laissé à :

**Madame ALOKPA Ayawovi Dodji**, Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Adidogomé, Tél. (00228) 90 33 30 21, Promotrice des « Etablissements ESSI DELALOM (E D) » sis à Lomé Assigamé Lagos Kpanou, Rue Guillemard, Tél. : (0028) 90 33 30 21, immatriculés au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO sous le numéro TG-LOM 2017 A5549, où étant et parlant à : *de la requête n'ayant pas de domicile ni autre adresse connue pour lui avoir signifié copie de l'acte par affichage devant l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé conformément à l'article 58 de C.P. Civile*

**Monsieur NONGNI Assou Yao**, Garagiste, demeurant et domicilié à Adidogomé, Tél. (00228) 99 49 06 56, où étant et parlant à : *de la requête n'ayant pas de domicile ni autre adresse connue pour lui avoir signifié copie de l'acte par affichage devant l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé conformément à l'article 58 de C.P. Civile*

Copie de l'Ordonnance N°1803/2026 rendue le 18 juin 2026 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, fixant la nouvelle date d'adjudication de l'immeuble sis à Lomé, quartier Nyékonakpoé (Préfecture du Golfe), consistant en un


terrain urbain bâti ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de cinq ares vingt centiares (05 a 20 ca), immatriculé sous le N°30 379 Vol 153 F° 99 et propriété de Monsieur NONGNI Assou Yao au **jeudi 16 juillet 2026 à 11 heures**.

Leur déclarant que la présente signification leur est faite à toutes fins utiles que de droit et afin qu'ils en aient une parfaite connaissance.

**SOUS TOUTES RESERVES  
A CE QU'ILS NE L'IGNORANT**

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie tant de l'Ordonnance N°1803/2026 rendue le 18 juin 2026 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, que celle du présent exploit dont le coût est de :

L'HUISSIER,  
  

TDCANMTO  
**REQUETE AUX FINS DE FIXATION DE NOUVELLE DATE D'ADJUDICATION**

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

La société « **COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE** » (COFINA) Togo SA, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1 500 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier du TOGO sous le numéro TG-LFW-01-2025-M-12369, Agrément Numéro 36/ MF/SG/CAS-IMEC et inscrite sur la liste de l'APSPFD sous le numéro T/1/GFLM/2019/257A, dont le siège social est situé à LOME (TOGO), Boulevard du 13 Janvier, Quartier Kodjoviakope, 07 BP : 7499 Lomé-TOGO, Tél : 00 228 22 23 68 68/ 00 228 22 23 68 60, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège ;

Assistée de **Me Thérèse DONU**, Avocate au Barreau du Togo dont le Cabinet est sis à Lomé quartier Adidoadin, 2ème corner après le carrefour Bodjona en direction de la Cour d'appel de Lomé, 31 BP : 20, www.theresedonu.com; email : contact@theresedonu.com; Tél. 90 17 80 75, au siège duquel domicile est élu pour les besoins des présentes et ses suites ;

**A l'honneur de vous exposer que :**

Par Jugement N°0034/2026/AEA en date du 30 avril 2026, le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, statuant à l'audience éventuelle en matière de saisie immobilière, a débouté la succession de feu Yao Assou Robert NONGNI, représentée par ses liquidateurs NONGNI Dossou Samson, NONGNI Dieudonné NZASSY-KOKO et NONGNI Akoko Nino de ses demandes et ordonné la poursuite de la saisie en fixant la date de l'adjudication au jeudi 28 mai 2026 à 11 heures dans la salle d'audience du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

**Pièce N°1 : Copie du Jugement N°0034/2026/AEA du 30 avril 2026**

Par exploit d'huissier en date du 11 mai 2026, la signification dudit jugement régulièrement faite au Conseil de la requête.

**Pièce N°2 : SIGNIFICATION DU JUGEMENT N°0034/2026/AEA DU 30 AVRIL 2026**

Le délai de recours ouvert contre cette décision est arrivé à expiration le 11 juin 2026 sans qu'aucun acte d'appel n'ait été notifié à la requérante.

En conséquence, ledit jugement a acquis un caractère définitif, de sorte que la Société « **COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE** (COFINA) Togo SA » est désormais fondée à poursuivre la vente de l'immeuble saisi conformément aux dispositions légales en vigueur.

Aux termes des dispositions de l'article 281 alinéas 1 & 2 de l'AUPSRVE « **Néanmoins, l'adjudication peut être remise pour causes graves et légitimes par décision judiciaire motivée rendue sur requête déposée cinq jours au moins avant le jour fixé pour la vente.**

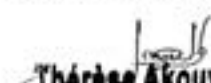
**En cas de remise, la décision judiciaire fixe, de nouveau, le jour de l'adjudication qui ne peut être écarté de plus de soixante jours. Le créancier poursuivant doit procéder à une nouvelle publicité ».**

C'est pourquoi, la société COFINA TOGO S.A. vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir fixer une nouvelle date d'adjudication, conformément aux dispositions de l'article 281 de l'AUPSRVE.

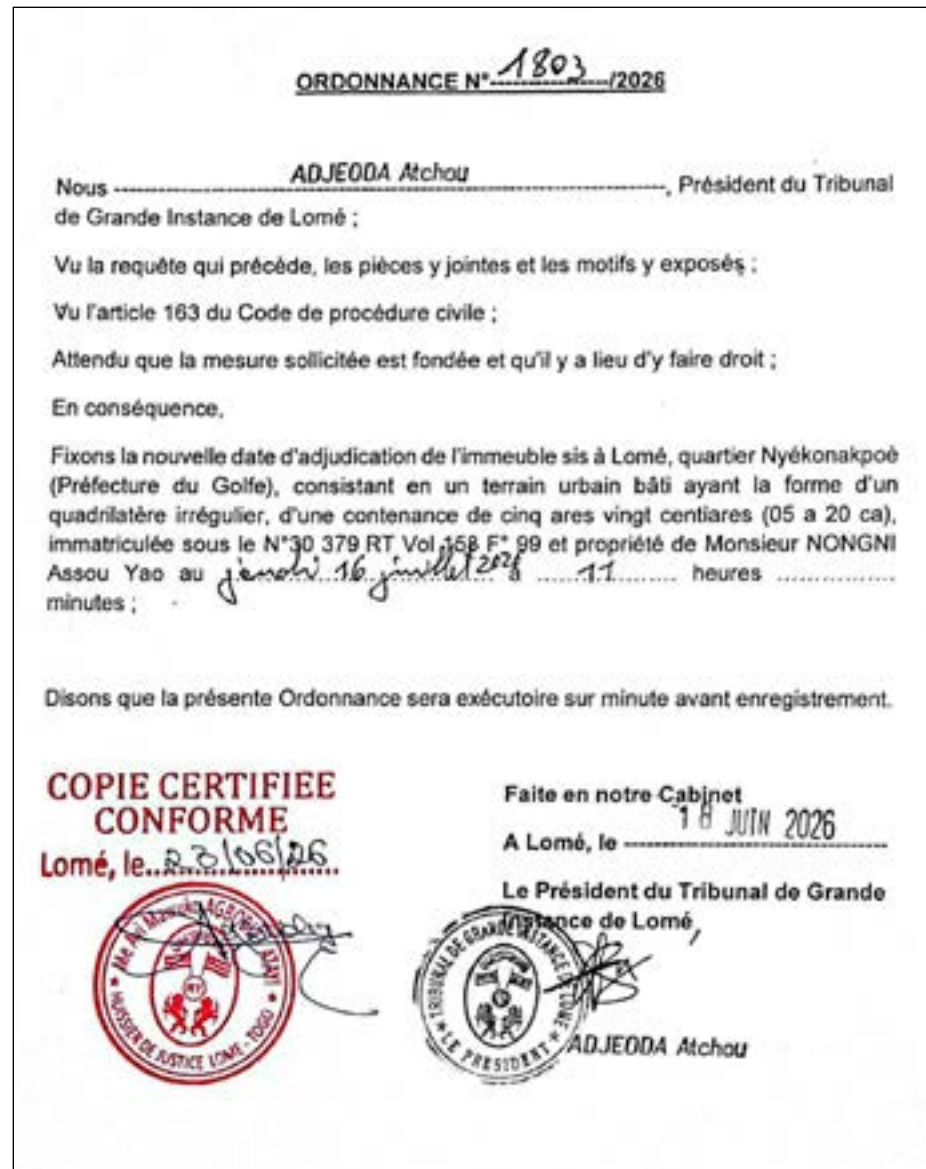
**SOUS TOUTES RESERVES  
ET CE SERA JUSTICE**

Faite à Lomé, le 12 juin 2026

Pour la requérante, -

  
**Thérèse Akouvi DONU**  
épse AGBONEGBAN  
AVOCATE

E.L. (2)



## Coopération décentralisée

# Les régions togolaises désormais membres de l'AIRF

**Le ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, le colonel Awaté Hodabalo, a reçu le mardi 23 juin 2026 une délégation des présidents des Conseils régionaux du Togo conduite par le directeur de cabinet du ministère délégué chargé du Développement local, Koffi Essossima Lakougnom.**

La rencontre s'est déroulée en présence du ministre délégué chargé du Développement local, Koamy Gbloèkpo Gomado. Cette audience a permis à la délégation de rendre compte de sa mission effectuée du 14 au 21 juin 2026 en Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Association internationale des régions francophones (AIRF), couplée à des visites d'études et de benchmarking auprès de collectivités territoriales ivoiriennes.

Composée des présidents des Conseils régionaux, de leurs secrétaires généraux, de cadres des ministères en charge de l'administration territoriale et du développement local ainsi que de responsables

de l'Agence nationale de formation des collectivités territoriales (ANFCT), la délégation a partagé avec le gouvernement les principaux enseignements tirés de cette mission.

Selon le président du Conseil régional des Savanes, cette



**Echanges entre les parties prenantes**

participation a marqué une étape importante pour les régions togolaises qui sont désormais membres de l'AIRF. Cette adhésion ouvre de nouvelles perspectives en matière de coopération décentralisée, de renforcement des capacités, de partage d'expériences et de mobilisation de financements pour les

projets de développement territorial.

Félicitant la délégation pour le travail accompli et pour la visibilité offerte au Togo au sein du réseau francophone des régions, le ministre Awaté Hodabalo a souligné l'importance de capitaliser les acquis

de cette mission à travers un atelier national de restitution. Il a invité les acteurs concernés à travailler en étroite collaboration avec l'ANFCT afin de partager les bonnes pratiques observées et d'harmoniser la compréhension des enjeux liés à l'AIRF, à ses missions et aux opportunités qu'elle offre aux collectivités

territoriales.

Le ministre a également encouragé les régions à accélérer le processus de création de leur association nationale, qui constituera un cadre privilégié de concertation et un interlocuteur crédible auprès des partenaires techniques et financiers. Abordant la question du financement du développement régional, il a exhorté les Conseils régionaux à renforcer leurs capacités en matière d'ingénierie et de montage de projets, tout en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des cabinets spécialisés et des consultants, en attendant la montée en puissance des compétences internes.

Le ministre a par ailleurs insisté sur la nécessité d'une meilleure appropriation de la décentralisation par les populations. Pour lui, les Conseils régionaux doivent démontrer, à travers des résultats concrets, leur rôle complémentaire à celui des communes

et leur contribution à l'accélération du développement local. « Les régions doivent être perçues comme de véritables gouvernements locaux, travaillant en parfaite synergie avec les services déconcentrés de l'État pour répondre efficacement aux besoins des populations », a-t-il indiqué.

Réaffirmant l'engagement du gouvernement à accompagner les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs compétences, le ministre a invité les élus régionaux à poursuivre leurs efforts afin que la décentralisation constitue un levier puissant d'amélioration des conditions de vie des citoyens et de développement équilibré des territoires. Cette rencontre témoigne de la volonté du gouvernement de consolider la gouvernance locale et de promouvoir une décentralisation efficace au service du développement harmonieux du Togo.

**Edem Dadzie**

# #MaCarte MaLiberté

JUSQU'AU 31 JUILLET 2026

**-50%**  
SUR LES  
FRAIS



**DEMANDEZ VOTRE CARTE  
OPEN OU CHALLENGE VIA  
L'APPLICATION MYCORIS  
BANK OU EN AGENCE  
INFO : 8283**

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

